



Anti-rayures.

Le profilé est muni d'un caoutchouc qui empêche les vélos d'être rayés lorsqu'ils sont garés.

Ancrage recommandé, au moyen de deux boulons à expansion M10 en fonction de la surface et du projet.

Ref. A B H
VB02 610 50 810



Vis d'ancrage au sol non incluses.